



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de l'Ordre judiciaire Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois

### **Swiss Space Systems Holding SA : l'ajournement de faillite est révoqué et la faillite de la société est prononcée**

**Par décision du 14 décembre 2016, le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a révoqué l'ajournement et prononcé la mise en faillite de la société Swiss Space Systems Holding SA.**

A la suite de l'audience tenue le 6 décembre 2016, le président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a rendu une décision le 14 décembre 2016 dans la cause concernant Swiss Space Systems Holding SA. Il a révoqué l'ajournement et prononcé la faillite sans poursuite préalable de cette société. Il a considéré que les conditions pour prolonger l'ajournement n'étaient plus remplies.

Swiss Space Systems Holding SA peut déposer un recours contre cette décision dans un délai de dix jours auprès de la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal.

Le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois

Lausanne, le 15 décembre 2016

**S'agissant d'une décision judiciaire, il ne sera donné aucun autre renseignement.**